

Faits d'ailleurs

Nu, il volait les petites culottes de sa voisine

Changer toutes les serrures de leur maison à deux reprises en cinq ans n'y a rien fait. Depuis 2012, un couple habitant une maison à Vichy (France) déplorait régulièrement la disparition des sous-vêtements de madame. Sans savoir qui était à l'origine des vols, qui avaient lieu une à deux fois par an. Ces deux Vichyssois ont donc installé des caméras pour tenter d'identifier, enfin, le malfaiteur. Avec succès. Sur les images de vidéosurveillance, ils ont repéré un homme, dans son plus simple appareil et muni d'une lampe frontale, qui pénétrait dans la maison via un soupirail dont il avait descellé un barreau. La police l'a identifié : il s'agit d'un voisin du couple, âgé de 48 ans, qui entreposait les sous-vêtements féminins dans un box. Le suspect fera l'objet d'une convocation, en décembre.

Retrouvé mort emballé dans du film alimentaire

Un homme, âgé de 57 ans, a été retrouvé mort dans son appartement d'Aubervilliers (France). Ce sont les proches de la victime qui, inquiets de ne plus avoir de nouvelles depuis deux semaines, ont donné l'alerte. Les pompiers se sont introduits dans le logement et ont découvert le cadavre emballé de la tête aux pieds dans du film alimentaire. Le quinqua-génaire gisait allongé sur un lit. Des traces de sang ont été découvertes sur un mur de l'appartement. L'entrée du domicile a été brûlée et des traces d'hydrocarbures ont été relevées. La victime était professeur de technologie au lycée d'Aubervilliers. Une autopsie sera pratiquée afin d'en savoir plus sur les circonstances de sa mort.

Ils perdent la garde de leur fils parce que leur QI est trop faible

Un couple résidant dans l'Oregon (Etats-Unis) a perdu la garde de leur fils, âgé aujourd'hui de 4 ans, parce que leur QI est trop faible. Il a été enlevé par la Direction de la protection de la jeunesse, seulement quatre jours après sa naissance. Une assistante sociale qui connaît le couple a décidé de se battre à ses côtés pour qu'il puisse récupérer leur enfant. Bien qu'ils aient suivi de nombreux cours et reçu l'aide de proches, Amy Fabbrini et Eric Ziegler ne parviennent pas à revoir leur fils.

Rassemblés par JNE

Session criminelle de Mouila/Accusés d'assassinat et de complicité d'assassinat

Amouzou Kodjo et Jérémie Ogoula acquittés au bénéfice du doute

F.N.

Mouila/Gabon

**AMOZOU** Kodjo, Togolais, et Jérémie Ogoula, Gabonais, sans emploi, ont été acquittés par la Cour d'appel judiciaire de Mouila devant laquelle ils comparaissaient respectivement pour assassinat et complicité d'assassinat.

Les faits se déroulent dans la matinée du 16 mars 2014 à Guidouma. Le corps sans vie d'un compatriote, Willy Birangou, est retrouvé allongé sur la voie publique. Tout de suite, le village est sous le choc. Informés, les agents de la gendarmerie de Fougamou se rendent sur les lieux du drame pour les nécessités d'enquête. Le diagnostic du médecin-chef du centre médical de Fougamou qui les accompagne, indique ce qui suit : « Il a été procédé à l'examen d'un corps sans vie au village Guidouma, de Willy Birangou, âgé



Les accusés et leur avocat à la barre.

de 29 ans, gisant au sol sur la Nationale 1, percuté probablement par un véhicule et retrouvé très tôt le matin par les riverains. A l'examen, le patient, allongé sur l'abdomen, présentait essentiellement plusieurs ecchymoses au dos, un traumatisme au rachis cervical (os du cou), un écoulement nasal, une asymétrie du thorax avec fractures multiples des côtes ; les organes génitaux externes et la langue étaient en place ». Le médecin conclut que c'est certainement tout ceci et une hémorragie interne qui ont conduit à un état de choc irré-

versible ayant entraîné le décès du jeune homme. Des suspicions émanant des proches et des pompes funèbres naissent autour de ce décès. Les parents de Birangou saisissent alors le procureur de la République qui instruit la Police judiciaire (PJ) de Mouila d'ouvrir une enquête. Les investigations mènent les enquêteurs chez Amouzou Kodjo et Jérémie Ogoula, qui nient les faits. Malgré cela, ils sont arrêtés. La procédure suit son cours jusqu'à la Cour criminelle.

Lors des débats contradictoires, le ministère public, représenté par Paternite Sougou, a indiqué qu'il aurait voulu trouver d'autres faits nouveaux à verser dans ce dossier. « Dans ce dossier, on s'est focalisé sur ce qu'on pourrait considérer comme des aveux, de l'un des accusés, notamment Jérémie Ogoula. Je suis gêné de soutenir mon accusation. On n'a pas cherché ce qui s'est véritablement passé, car les explications sont vagues et ne peuvent pas tenir ». **SENTENCE** • S'appuyant sur une anecdote, le parquet général, a indiqué que même s'il fallait coordonner les deux enquêtes, il y a des éléments essentiels à connaître pour élucider cette affaire. « J'ai lu ce constat et je me suis rapproché de quelques amis médecins pour qu'ils m'expliquent le contenu de ce constat. Oui, tous sont unanimes que ce qui est constaté là, peut être le fait d'un accident de la circulation et c'est sûr », a tranché le ministère public. Et d'ajouter : « On a perdu du temps sur ce dossier, d'autant que cela fait trois ans ; avec ce que j'ai entendu et lu, je reste convaincu qu'il s'agit là, d'un accident de la circulation. Malheureusement, le chauffeur a fui dans la nuit. En conclusion, les infractions mises à la charge des deux accusés ne sont pas établies. De ce fait, ils sont déclarés non coupables et nous requérons leur acquittement ».

Pour la défense, il n'y a l'ombre d'aucun doute, au regard du constat fait par le médecin. Dans ce dossier, estime Me Iga Iga, il n'y a que des contre-vérités. Aussi, a-t-il plaidé pour la non culpabilité de ses clients pour les faits qui leur sont reprochés. La Cour, présidée par Stive Hel Mecamp, a abondé dans ce sens en déclarant Amouzou Kodjo et Jérémie Ogoula non coupables respectivement de crimes d'assassinat et de complicité d'assassinat. Elle a donc prononcé leur acquittement au bénéfice du doute.

Porté disparu depuis près de 50 ans

Dzime Nze revient parmi les siens

AN

Libreville/Gabon

**EN** 1970, sans rien dire à personne, Dzime Nze, alors âgé d'une vingtaine d'années, quitte le domicile familial sis au quartier Avéa, dans le 2e arrondissement de Libreville. Il se rend à Lambaréné, dans le Moyen-Ogooué, pour honorer un contrat professionnel. Ne donnant pas de ses nouvelles pendant 10 ans, les membres de la famille du disparu sont convaincus que ce dernier était mort. Alors, ils décident d'organiser ses funérailles, puis son retrait de deuil. Mais, comme dans un conte de fées, le disparu vient de réapparaître en chair et en os, près de 50 ans après. L'homme raconte son aventure. « J'avais été contacté par un entrepreneur pour effectuer les travaux de charpente dans la ville de Lambaréné. Après plusieurs mois passés la-bas, il m'était impossible de donner de mes nouvelles aux membres de la fratrie, car, à l'époque, les réseaux de communication étaient très difficiles. » Il poursuit : « Après quelques années, et pendant que nous les employés attendions l'arrivée du patron parti à Libreville pour récupérer l'argent de la paie du mois, nous apprenions avec stupéfaction, qu'il venait d'être tué dans un accident d'avion dans la forêt du Moyen-Ogooué. Notre société ne s'en remettra pas. Après quelques mois de misère et, chemin faisant, je suis informé de ce que Marc Saturnin Nang Nguema avait besoin d'ouvriers qualifiés pour effectuer des travaux dans son chantier à Port-Gentil. Je fais donc mes bagages pour me rendre à Port-Gentil où je passerai encore plusieurs années coupés de mes parents. » Après la fermeture du chantier, le fils de Ntoutoume Mba et de Cécile Andong Salla revient... à Lambaréné. La raison ? « Je me suis familiarisé avec plusieurs familles à Lambaréné. Une femme de



Dzime Nze le fils prodige.

bonne volonté, qui deviendra par la suite ma concubine, m'a accueilli. Elle et moi passerons plusieurs années ensemble au village Junkville. Faute d'activités économiques sur place, je me suis lancé dans la pratique de la pêche et de la chasse pour joindre les deux bouts avec ma compagne qui, malheureusement, trouvera la mort quelque temps après », répond-t-il. **LE DISPARU EST DE RETOUR** • Mue par l'affection d'une personne qui leur a apporté la chaleur au sein de leur cellule familiale, la fille de la défunte décide d'amener Dzime Nze... à Libreville, notamment au quartier PK 6 où elle réside. Là encore, Dzime Nze, qui a pris de l'âge - il est septuagénaire aujourd'hui -, vivra encore longtemps coupé de sa famille biologique. Il a finalement été découvert par un pur hasard, la semaine dernière, par un membre de sa famille biologique. Ce dernier, l'effet de surprise passé, a immédiatement informé le reste de la fratrie qui a accouru au domicile où vit le "revenant". Que ce fut un choc lors de ces retrouvailles émouvantes ! Au cours de leurs échanges, Dzime Nze apprendra qu'on avait déjà célébré depuis longtemps son retrait de deuil ; que sa mère et d'autres membres de la fratrie sont déjà morts ; que son frère jumeau, Nzoghe Mba, parti à Mbigou par le biais d'une entreprise afin d'implanter des poteaux électriques dans la ville, est lui aussi porté disparu depuis bientôt 50 ans ; et que leur sœur

ainée, partie au Cameroun dans les années 1950 avec son petit ami camerounais, n'a toujours pas donné de ses nouvelles...

Après avoir donné sa jeunesse et sa force au Moyen-Ogooué et à l'Ogooué-Maritime, Dzime Nze, dont le père est décédé alors qu'il

avait tout juste 5 ans, se prépare maintenant à regagner son bercail d'Avéa où d'autres réalités l'attendent.

**CAMPAGNE DE FORAGE D'EXPLOITATION AU GABON**

PC Gabon Upstream S.A souhaite organiser un appel d'offres concurrentielles pour identifier les Prestataires les plus techniquement acceptables et les plus commercialement attractifs pour la fourniture des services suivants :

1. Biostratigraphie de site du Puits
2. Télécommunication et Services VSAT Onshore

Les Sociétés intéressées, dotées d'une expérience avérée dans la fourniture des services ci-dessus énumérés aux opérateurs pétroliers, sont priées de faire part de leur intérêt à participer en envoyant leur profil d'entreprise (**en Anglais**) en incluant une liste des travaux précédemment effectués dans ce même cadre, à l'adresse électronique suivante : [tendersect\\_intl@petronas.com.my](mailto:tendersect_intl@petronas.com.my), **le 10 Août 2017 au plus tard.**

Les sociétés retenues recevront une notification électronique via leur adresse e-mail respective pour participer au processus de l'appel d'offres compétitives.

La société se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toutes les propositions et d'annuler l'exercice sans en indiquer les raisons.

**Contact : Tender Secretary (MA) via [tendersect\\_intl@petronas.com.my](mailto:tendersect_intl@petronas.com.my)**